

19.....Conseil Municipal du 18 novembre 2022

19 h 30, salle de la Mairie

Présents : Jean Paul Bontemps, Jérôme Clément, Patrick Vion, Jacques Humbert, Marie - Agnès Sanvert, Nelly Légise, Sylvain Dupuis, Vincent Poret, Nicolas Champème, Michel Aufranc, Fabienne Gavand, Emeline Berger

Excusés : Romain Faivre, Ludivine Lazarus, Hubert Revillot donne pouvoir à Marie Agnès Sanvert.

Approbation du conseil du 23 septembre 2022.

Secrétaire de séance : Emeline Berger

Délibérations :

1. Changement de plan comptable du M 14 au M 57.

Annnonce de fermeture de la trésorerie de Sennecey le Grand au 14/12/2022, et transfert des dossiers à celle de Chalon sur Saône.

Le plan comptable des collectivités M 14 sera de fait supprimé et remplacé par le nouveau plan M 57. Mme Meulien, secrétaire de mairie, a déjà eu une formation sur le sujet dispensée par la nouvelle Trésorière.

Il est proposé au Conseil Municipal : -de fixer, à compter du 1er janvier 2023, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
2031	Frais d'études non suivi de réalisation	5 ans
2041	Subventions d'équipement aux organismes publics	15 ans
2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5 ans
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
21321	Immeubles de rapport	30 ans
21328	Autres bâtiments privés	30 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 ans
215731	Matériel roulant	5 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 ans
21828	Autres matériels de transport	5 ans
21831	Matériel informatique scolaire	2 ans
21838	Autres matériel informatique	2 ans
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ans
2185	Matériel de téléphonie	2 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

- d'appliquer un amortissement linéaire au prorata temporis, pour toute nouvelle acquisition.

Il sera nécessaire de purger de l'actif les biens totalement amortis : validation par une délibération

Dans le cadre du M57. Le maire pourra procéder, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Les acquisitions inférieures à 1000 € seront amorties dans l'année.

L'assemblée approuve à l'unanimité

- La mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023
- La mise en place des nouvelles durées d'amortissement comme proposé

Et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

2-Emplois : description d'un poste de travail, et augmentation d'activités.

L'augmentation d'activité tant au niveau technique qu'administratif de même que des changements de personnels nous conduisent à étoffer notre effectif pour répondre aux sollicitations des Administrés d'une part et de l'Administration d'autre part. De plus Valérie Granger actuellement en prestation de service deux jours par semaine depuis Saint Ambreuil devant assumer le remplacement d'un départ en retraite restera en plein temps sur sa commune d'origine.

Le maire propose donc d'embaucher :

-En CDD un Agent Technique, Mr Lesage Franck, Agent de terrain et responsable des services techniques, Embauche à 0.80 ETP (Equivalent Temps Plein). Début du contrat au 15/12/2022.

-En CDD un agent administratif de secrétariat, embauche à 0,63 ETP, depuis le 03 novembre : Anne – Laure Gevrey.

Pour ces deux emplois seront aidés financièrement par Pôle Emploi.

Actuellement, 5 agents constituent l'effectif RH de la commune.

Poste	Nombre	Horaire hebdomadaire	ETP
Agent Technique	1	35 h	1
Agent Technique	1	18 h	0.5
Agent technique	1	28 h	0.8
Agent Administratif	1	28 h	0.8
Agent Administratif	1	21 h	0.6
Total	5		3.7

Soit au total en Equivalent Temps Plein : 3,7 emplois.

L'assemblée approuve à l'unanimité ce nouveau tableau des effectifs et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

Agents « recenseurs » :

Les agents auront la charge du recensement pour 250 foyers maximum, Boyer comptant environ 360 foyers, deux personnes sont nécessaires : Mme Marie Hélène Laurent et Mme Anne Laure Gevrey ont été retenues, leurs contrats et rémunérations sont fixés au niveau de INSEE qui prendra en charge 50% du coût de l'opération.

3-Primes annuelles CIA (Complément indemnitaire annuel)

Proposition faite de mettre à disposition l'enveloppe maximale de 1200€ par agent (hors Mr Lesage et Mme Gevrey qui arrivent tout juste dans l'équipe), avec application du prorata temporis.

Les entretiens professionnels seront réalisés prochainement pour définir le montant exact attribué.

L'assemblée approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

4-Taxe d'Aménagement, art 109 loi de finances 2022 :

Suite à de nouveaux textes législatifs, la commune doit procéder au partage de la taxe d'aménagement avec l'intercommunalité (en charge du PLUI et de l'assainissement) : il s'agit de faire un reversement à la communauté de communes à hauteur de 15% du produit de la taxe.

Pour ceci, nécessité d'élaborer une convention.

L'assemblée approuve à l'unanimité ce nouveau tableau des effectifs et donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

5 Baux ruraux :

-Quatre baux arrivés à échéance doivent être prorogés et nécessitent une délibération :

Deux pour Mme Isabelle Bougain

Un pour Mr Jean Pierre Ferré.

Un pour Mr Raguillet Christophe

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement des baux et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

-Des dégrèvements sur les impôts fonciers (883 €) concernant des parcelles communales en nature de prés nous ont été réglés par la DGFip, ils doivent être transmis aux fermiers concernés.

L'assemblée approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

6 Salle du Clos de l'Abbaye :

Proposition de modification du règlement, du contrat et précisions sur le tarif : Mise en place d'une commission de travail pour mettre à jour ce règlement.

L'assemblée approuve cette proposition, le sujet est donc reporté à une prochaine réunion de conseil.

7-COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERTS DE CHARGES

Cette commission intercommunale analyse chaque année les relations et les équilibres financiers entre les communes et la Communauté de Communes.

Depuis 2011, date du transfert obligatoire de la compétence économique et des taxes professionnelles communales aux Communautés de Communes, celles-ci rendent à leurs communes membres les recettes qu'elle ont encaissées déductions faites de charges communales réglées par la Communauté.

Pour 2023, la commune de Boyer recevra ainsi : 5 914,47 € desquels seront retranchés les frais d'accompagnateurs dans le bus scolaire pour 5 398,90 € soit au final : 515,57 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette répartition et donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

8-Détermination longueur de la voirie communale :

En 2021 la longueur de notre voirie revêtue était de 37 965 ml, suite aux travaux 2022 sur le chemin de la Tour de Vers elle est de 38 220 ml.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette répartition et donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

9-Eglise marché public pour rénovation :

Suite à l'ouverture du marché public : 17 devis transmis, sur environ 25 entreprises venues visiter le chantier.

Lots	Désignations	Offres HT	Mieux Disants HT	Entreprises mieux placées Retenues
1	Echafaudage	48 200.00 €	62 980.00 €	Speed Echafaudage
2	Maçonnerie	203 445.00 €	212 641.02 €	Hory-Marcais
3	Restauration Peinture	40 250.00 €	41 430.00 €	Arcams
4	Vitraux	3 600.00 €	3 576.60 €	Le Verre de Voute
5	Electricité	20 060.00 €	27 526.36 €	Béjot-Guyonnet-Pelletier
6	Total HT.	315 555.00 €	348 153.98 €	

Plan de financement :

Coût total de la rénovation HT : (Intérieur + une partie extérieure)	348 153,98 €
Demandes de Subventions sur	348 153,98 €
DETR 30%	104 446,19 €
Cons Départemental	25 000,00 €
Conseil Régional	15 000,00 €
Pierre Fiche	15 000,00 €
Fondation Patrimoine	30 000,00 €
Sous total	158 707,79 €
Legs Dandelot	115 000,00 €
Autofinancement	43 707,79 €

Démarrage du chantier mars/avril 2023, pour une durée de 9 à 11 mois.

Nicolas Champème quitte la séance pour raison professionnelle.

L'assemblée approuve à l'unanimité le tableau de financement et donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes (demande de DETR, Conseil départemental, Conseil Régional, souscription auprès de la Fondation du Patrimoine).

10-Maison Maurice :

Suite au marché public infructueux, il nous manque des devis pour la maçonnerie, les huisseries, les sols l'électricité. Aucune entreprise ne s'est positionnée sur ces chantiers. Le chantier de rénovation est considérablement retardé du fait de la conjoncture actuelle. Nous recherchons des artisans pour contractualiser de gré à gré.

Le mur de la cour, soutènement contre la Natouze : une petite partie du mur (environ 4m) s'est effondrée, nous avons sollicité pour sa réfection en béton banché un devis qui se monte à 18 300€ HT.

L'entrepreneur sans attendre le retour de son devis signé a commencé les travaux.

L'assemblée à la majorité n'approuve pas et demande à voir le chantier avant toute prise de décision, elle se déplace sur le site. Il est évoqué un enrochement plutôt qu'un mur en béton, un entrepreneur élu municipal indique un coût nettement plus élevé. Le choix se porte sur le mur en béton banché qui peut être réalisé rapidement avant les crues d'hiver. Une végétalisation de ce mur par des végétaux retombants est à installer rapidement, pour d'autres plantations, il convient d'attendre la fin des travaux.

L'assemblée se prononce pour ce choix par 10 voix, 2 abstentions, et 1 voix contre. Pouvoir est donné au maire pour gérer la situation, signer les documents s'y rapportant et régler cette dépense sur 2022.

11- Eclairage public vu l'évolution du coût des énergies la réduction du temps d'éclairage est remise en question et sera dorénavant : éclairage du matin 06h30 le matin, extinction le soir à 21h.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la proposition et donne pouvoir au maire faire réaliser ce changement.

12- Bancs publics

L'ensemble de nos bancs est vétuste. Les parties en béton sont pour la plus-part dangereuses et de nombreuses lames de bois sont à changer. Il est proposé de renouveler l'ensemble soit 12 bancs + 2 tables avec bancs : budget de 6 000€ TTC.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la proposition et donne pouvoir au maire faire réaliser ce changement.

Questions diverses :

- **Rédaction d'un règlement pour le cimetière** : commission à mettre en place, Concessions en déshérence à repérer, pour ensuite constater et ouvrir une procédure de reprise des concessions en déshérence. Aucun conseiller n'est intéressé. Patrick Vion fera l'expertise avec une secrétaire.

- **Bruit « agressif » de la salle Polyvalente** : cabinet spécialisé en acoustique mandaté pour une étude d'impact.

- **Décoration de Noël** : sapin, l'Abbaye nous fait un don d'un sapin et il est convenu à l'unanimité d'acheter des éléments de décoration, Fabienne Gavand s'en charge.

Levée de la séance à 22h33.

La secrétaire : Emeline Berger



le Maire : Jean Paul Bontemps

